

TARIFS ANNUELS DE SCOLARITE – PENSION 2026-2027

CYCLE	REGIME DE L'ELEVE	CONTRIBUTION FAMILIALE 26-27	RESTAURATION 26-27 (base 6,10€/ repas)	HEBERGEMENT 26-27 (30,5€ /sem.)	COUT ANNUEL 26-27
4e / 3e de l'EA 2nde Bac Pro 31	EXTERNE	700			700
	DEMI-PENSION	700	945,5		1645,50
	INTERNAT	700	1701,9	945,50	3347,40
1ère et Term Bac Pro SAPAT 29	EXTERNE	700			700
	DEMI-PENSION	700	884,5		1584,50
	INTERNAT	700	1592,10	884,50	3176,60
CAPA S.A.P.V.E.R. 28	EXTERNE	700			700
	DEMI-PENSION	700	854		1554
	PENSION	700	1537,20	854	3091,20

*PARTICIPATION FRAIS REPAS des EXTERNES DANS MAISON ANNEXE FOYER : 180 € / an (lycée uniquement).
50% de réduction sur Contribution des familles du 2e enfant scolarisé au LEAP

* contribution familiale est constituée :

- **Des frais d'inscription pour 70 €**, comprenant l'adhésion à l'association de gestion du LEAP d'Ennezat et la couverture Accident du Travail de votre enfant pendant les stages (période en milieu professionnel) – **Ces frais d'inscription seront à verser au moment de l'inscription**. Ils seront encaissés au 1^{er} septembre et non remboursés.
- **20€** d'adhésion à l'association de Gestion du LEAP
- **Les 610 €** restants couvrent :
 - o 90 € relatifs aux frais engagés par les études de milieu obligatoires dans la formation (stages hors région et voyages à l'étranger),
 - o les cotisations que nous devons (CNEAP, Enseignement catholique),
 - o le surcout sur les investissements non pris en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Opération Parrainage ! Tout élève ou parent qui est désigné comme parrain par un nouvel élève obtient une déduction de 70 € des frais de scolarité du dit « parrain ». Renseignements au secrétariat.

Les frais de restauration sont calculés sur la base de 6.1 € par repas * 5 repas par semaine * 31 semaines (2^{nde} pro, 4e et 3^e EA) ou 29 semaines (1^{ère} Term Bac Pro) ou 28 semaines (cycle CAPA).

- Exemple pour les D.P. de 2^{nde} Pro : 5 repas par semaine * 6.1 € * 31 sem. Soit 945,5 € par an.
- Exemple pour les Internes de 2^{nde} Pro : 9 repas par semaine soit 1710.9 € par an (hors petit déjeuner et goûter)

Les frais d'hébergement pour les internes couvrent les 4 nuitées, 4 petits déjeuners et 4 goûters pour 30.5 € par semaine. (Au total l'Internat revient à 85,4 € par semaine)

CALCUL ET FACTURATION :

Si par exemple vous êtes Demi-Pensionnaire en 2^{nde} Professionnelle SAPAT, vous allez nous verser 70 € au 1^{er} septembre. Il vous sera ensuite facturé 20 € + 610 € + 945,5 € = 1575,5 € par an. Nous étalons ce règlement sur 10 mois. Vous nous réglerez donc, si vous n'êtes pas boursier 157,50 € / mois. Bien entendu, si vous êtes boursier, celles-ci vous seront déduites de la facture reçue fin octobre. Même principe si vous êtes interne.

ETES-VOUS BOURSIER ?

Pour savoir si vous pouvez prétendre aux bourses nationales, allez sur le site <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>, sélectionnez la formation dans le formulaire de simulation (enseignement secondaire), munissez-vous de votre déclaration de revenus 2024 et remplissez les cases selon votre situation. Pour tous conseils ou renseignements, nous sommes à votre disposition.

Le dossier de bourse est à réclamer auprès de notre secrétariat et à rendre au plus tard le jour de la rentrée.